



Projet de Promotion
d'un Développement
Rural Inclusif
مشروع تعزيز
التنمية الريفية الإدماجية



برنامج العمل النموذجي للتنمية الريفية و الزراعية
PROGRAMME D'ACTIONS PILOTE POUR LE DEVELOPPEMENT
RURAL ET L'AGRICULTURE - ENPARD ALGERIE



Programme cofinancé par
l'Algerie et l'Union Européenne



TERMES DE REFERENCE

Evaluation des relations partenariales dans le cadre de la mise en œuvre du projet DRI financé par l'Union Européenne

DRI : Promotion d'un Développement Rural Inclusif

Date de mise en œuvre du projet – Décembre 2017 à juin 2020

Rédacteur : Anne Elisa ATTOUCHE (Coordinatrice Opérationnelle) Julien Rougerie (Chargé des Opérations)

Date de rédaction : Juin 2020

1. Informations générales

1.1 . Sur Humanité & Inclusion

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout».

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans près de 60 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne internationale pour Interdire les Mines (ICBL), dont elle est cofondatrice.

Actuellement HI intervient dans une soixantaine de pays en Europe, Asie, Afrique et en Amériques.

1.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

Existence de HI dans le pays/région, principaux objectifs stratégiques de la mission/programme, ou intervention.

L'action de HI en Algérie a débuté en 1998 par des collaborations menées avec des professionnels de la santé mentale et de la réadaptation travaillant auprès de publics en difficulté (victimes de terrorisme, atteints de maladies graves, etc.). Lors des inondations de Bab el-Oued (2001) et du séisme de Boumerdès (2003), HI a soutenu la réadaptation ainsi que l'assistance médicale, psychologique et sociale de blessés graves, personnes handicapées sinistrées et enfants traumatisés. En 2003, le champ d'action s'est étendu à la prévention du handicap dans les Foyers pour enfants assistés (FEA). Durant douze ans (2004-2016), HI a mis en place un partenariat avec l'Association Française de Mucoviscidose (AFM) pour améliorer la prise en charge médicale des personnes atteintes de maladies neuromusculaires (MNM) et d'autre part, renforcer les capacités des associations représentantes de personnes atteintes de MNM. Observateur depuis 2001 de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, l'implication de HI dans les actions contre les mines en Algérie a été renforcée à partir de 2007 suite à une étude de besoins en matière d'éducation et de sensibilisation aux risques des mines. Progressivement HI est devenu un acteur de médiation et de facilitation entre les pouvoirs publics et les associations, notamment via le renforcement des capacités et le plaidoyer de la société civile, sur des thématiques nouvelles pour HI comme l'éducation, l'insertion sociale et le développement local inclusif. Plus récemment, HI a ouvert une base dans les camps sahraouis en 2016, suites aux inondations de l'automne 2015, afin de participer au renforcement de la qualité de vie des personnes handicapées, notamment par l'amélioration de la prise en charge et des soins de réadaptation et d'ergothérapie.

Aujourd'hui les actions d'HI en Algérie, conduites en étroites collaboration avec ses partenaires institutionnels et associatifs sont concentrées sur :

- i. L'accès à l'éducation pour les enfants handicapés et l'accès à la réadaptation dans les camps sahraouis
- ii. La promotion d'un développement local inclusif
- iii. Le renforcement des capacités des organisations de la société civile locale
- iv. L'assistance et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile en contexte urbain

2. Contexte de l'évaluation

2.1 Présentation du projet à évaluer

Le projet DRI - Promotion d'un développement rural inclusif - s'inscrit dans un Programme national PAP-ENPARD Algérie, qui est un Programme d'Actions Pilote pour le Développement Rural et de l'Agriculture.

Une initiative cofinancée par le gouvernement algérien et l'Union européenne. Parmi plusieurs organisations de la société civile travaillant dans le programme PAP-ENPARD, Humanité & Inclusion (le nouveau nom de Handicap International) avec ses partenaires en Algérie met en œuvre depuis avril 2018 (Date de démarrage contractuelle :

21/12/2017) le projet (DRI) Promotion d'un développement rural inclusif dans les wilayas de Skikda, Bouira, Khenchela et Naâma. Le projet prendra fin en Juin 2020.

Développé en concertation avec les acteurs locaux des wilayas ciblées, le projet DRI vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales des zones reculées. Pour cela, l'action vise à renforcer les capacités des acteurs du développement économique local (associations à caractère économique et social, autorités locales, institutions publiques, secteur privé) pour soutenir en proximité les groupements de petits exploitants et artisans à développer des activités économiques durables. L'action cible 8 communes pilotes dans les wilayas de Bouira (Chorfa - Sor El Ghozlane), Khenchla (Tamza - M'Toussa), Nâama (Mekmen Ben Amar - Asla), Skikda (El Marsa, Tamalous).

Ainsi, le projet cherche à répondre aux difficultés que rencontrent les populations de ces wilayas, notamment les personnes vulnérables (femmes rurales, personnes handicapées, jeunes sans activités ou en situation précaire, ménages pauvres) à accéder aux moyens de mener localement une activité économique viable.

Ces groupements professionnels seront appuyés par des associations pour rejoindre les réseaux professionnels, avoir un grand accès aux savoir-faire, aux marchés et contribuer à leur développement économique.

Groupes cibles dans les wilayas pilotes (Bouira, Khenchela, Skikda et Naâma):

- 4 associations de développement, partenaires opérationnels du projet.
- 3 réseaux professionnels/ associations professionnelles à dimension régionale ou nationale.
- Les 8 APC des 8 communes sélectionnées.
- 20 groupements professionnels, groupements d'intérêt commun agricole, petites entreprises, coopératives composés de petits.es Agriculteurs.trices, artisans.es, porteurs de projet (Femmes rurales, personnes handicapées, jeunes chômeurs etc.)

Intitulé du projet DRI : Promotion d'un Développement Rural Inclusif

Dates de mise en œuvre Décembre 2017 – Juin 2020

Localisation/Zones d'intervention

Naama, Bouira, Skikda et Khenchela

Partenaires opérationnels

AGIR et APFR : OSC de Référence et Co demandeurs

ASPE et APAE : OSC de Référence

Les OSC de référence sont des organisations de type intermédiaires ayant la capacité d'intervenir auprès des petits exploitants, artisans et porteurs de projets.

Groupes Cibles

- 4 associations de développement (OSC de référence), partenaires opérationnels du projet.
- 3 réseaux professionnels/ associations professionnelles à dimension régionale ou nationale.
- Les 8 APC des 8 communes sélectionnées.
- 20 groupements professionnels, groupements d'intérêt commun agricole, petites entreprises, coopératives composés de petits.es Agriculteurs.trices, artisans.es, porteurs de projet (Femmes rurales, personnes handicapées, jeunes chômeurs etc.).

Budget du projet 808 882,02 euros

Objectifs du projet

Objectif Général : Les populations vulnérables dans les zones rurales notamment les zones reculées ont un plus grand accès aux savoir-faire, aux marchés et aux réseaux professionnels pour développer et améliorer leurs productions/ services.

Elles améliorent leurs revenus et conditions de vie par l'amélioration et la diversification d'activités économiques durables.

Objectif spécifiques : Dans 8 communes des régions ciblées, les acteurs du développement économique local (associations à caractère économique et social, autorités locales, institutions publiques, secteur privé) sont renforcés dans leurs capacités à soutenir en proximité les groupements de petits exploitants et artisans pour développer des activités pérennes et inclusives des populations cibles en zone rurale, en synergie avec les dispositifs d'appui existants et les réseaux professionnels du secteur privé.

Résultats

attendus et indicateurs **R1** : Les acteurs associatifs, publics, para-publics, et du secteur privé s'accordent sur les priorités locales et les méthodes pour soutenir les initiatives économiques innovantes, durables et inclusives des populations rurales et reculées des régions ciblées.

IOV 1.1 : Nombre et opérationnalité des plans d'appui au développement local définissant les priorités sur les filières identifiées.

IOV 1.2 : Nombre de documents techniques produits sur les opportunités économiques.

IOV 1.3 : Nombre de femmes et d'hommes, dont celles et ceux issus des populations vulnérables (% de jeunes sans emploi, % de personnes handicapées), participant aux processus de planification et de suivi du développement économique local.

R2 : Dans chaque région ciblée, une OSC de référence est renforcée dans ses capacités à accompagner les associations et groupements de petits exploitants et artisans dans la gestion de leurs projets d'amélioration et de diversification de leur activité.

IOV 2.1 : Nombre d'animateurs (dont % femmes) ayant la capacité de former et coacher les groupements de petits exploitants et artisans dans la gestion de leur projet.

IOV 2.2 : Nombre de partenariats stratégiques avec les dispositifs d'appui et les réseaux professionnels, par OSC.

IOV 2.3 : Nombre d'OSC ayant défini une stratégie d'accompagnement des populations vulnérables.

R3 : Les petits exploitants, artisans et porteurs de projets de la population cible sont formés et coachés pour s'organiser, rejoindre les réseaux professionnels, et concevoir et gérer des projets d'amélioration de la qualité et de la rentabilité de productions durables.

IOV 3.1 : Nombre cumulé de personnes (dont % de femmes, dont % de personnes handicapées) sensibilisées aux opportunités économiques et aux techniques de production durables.

IOV 3.2 : Nombre cumulé de petits exploitants, artisans et porteurs de projets (dont % de femmes, dont % de personnes handicapées) accompagnés dans leur projet économique.

IOV 3.3 : Nombre cumulé de projets démonstratifs financés.

R4 : Au moins 3 réseaux professionnels des filières clés sont renforcés pour répondre aux besoins d'expertise technique et de commercialisation des porteurs de projets, en prenant en compte les capacités et contraintes des groupes cibles.

IOV 4.1 : Nombre et type de mesures de renforcement entreprises par les réseaux pour l'intégration des petits exploitants /artisans des zones ciblées.

IOV 4.2 : Nombre d'animateurs et membres de réseau formés sur les approches inclusives et durables.

IOV 4.3 : Nombre d'activités professionnelles (expertise, approvisionnement, commercialisation, etc.) réalisées par les réseaux en lien avec.

Principales
activités mises en
œuvre

A1.1. Analyse des chaînes de valeurs des filières durables des économies de montagne et steppique et réalisation de fiches techniques sur les opportunités économiques pour les populations cibles.

A1.2. Formation des cadres associatifs et des autorités locales des communes participantes au projet à une démarche concertée (participative et inclusive) d'identification des priorités.

A2.2. Actions de renforcement de capacités des associations de référence selon les besoins identifiés.

A2.3. Formation de formateurs en gestion de projets de développement rural durable et

inclusif; adaptation de modules de formation simplifiée à la gestion de projet et aux demandes de financement.

A2.4. Organisation de forum d'échange de pratiques sur la mobilisation sociale, l'approche inclusive et le réseautage.

A3.3. Appui à l'organisation et à la gestion de groupements professionnels sélectionnés : formation sur la constitution des groupements, le suivi administratif et les dispositifs d'appui existants.

A 3.4 Formation en gestion de projet et appui au montage et demande de financement de projets des groupements professionnels et associations sélectionnés

A3.5. Appui financier et méthodologique à quelques projets pilotes ayant un caractère démonstratif pour faciliter l'amélioration des productions/services et leur commercialisation.

A 4.2 Formation des animateurs et membres des réseaux à l'inclusion de petits exploitants et artisans issus des populations cibles.

A 4.3 Soutien à l'organisation de rencontres professionnelles, d'ateliers inter-réseaux de pratique de réseaux et de formations techniques (productions innovantes et durables).

2.2 Justification de l'évaluation

Le partenariat n'est pas une fin en soi. Il est mis en place afin d'atteindre d'autres objectifs avec la reconnaissance implicite - ou explicite, qu'en travaillant ensemble, les partenaires peuvent faire plus que s'ils travaillaient seuls. Evaluer un partenariat, c'est donc comprendre la distance entre cette réalisation et la réalité de la collaboration. Pour HI, le partenariat avec des organisations locales et/ou internationales constitue une démarche fondamentale dans la mise en œuvre de projets d'Humanité & Inclusion.

Dans le cadre du projet DRI, HI a décidé de porter cette initiative avec deux organisations locales notamment AGIR et APFR qui cumulent aussi le rôle d'organisation de référence pour les wilayas de Bouira et de Skikda. Deux autres organisations de taille intermédiaire (appelées OSC de références) ont été sélectionnées pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des activités dans les wilayas de Naama et de Khenchla. Ces dernières agissent comme références du projet DRI auprès des acteurs institutionnels et associatifs locaux afin d'atteindre les objectifs du projet et assurer la pérennisation de l'action au long terme. Partenaires opérationnels, les OSC de référence sont soutenues et accompagnées par l'équipe de HI tout au long de l'action afin qu'elles puissent elles-mêmes accompagner de petites organisations locales moins expérimentées en gestion de projet, notamment afin qu'elles intègrent des pratiques inclusives dans leurs initiatives locales. (Ce dernier point sera évalué dans le cadre de l'évaluation finale du projet par ailleurs). De plus deux de ces OSC de référence à savoir AGIR et APFR sont Co-demandeurs de la subvention de financement à l'UE.

Afin de faciliter le travail de ces 4 OSC de référence, chacune a recruté un chargé de projet et deux animateurs.trices territoriaux.ales qui se sont déployé.e.s sur les deux communes d'intervention du projet par wilaya et dont le rôle fut respectivement de s'assurer du respect du cadre du projet (Réglementation émanant de la convention signée avec la DUE) et d'en gérer la mise en œuvre tout en étant en proximité avec les agriculteur.trice.s et artisan.e.s, (bénéficiaires finaux du projet) porteurs de projet. Les animateurs.trices territoriaux.ales permettent de faire le lien avec les associations au niveau local. A ce titre :

- Ils/elles apportent aux groupements de petit.es exploitant.e.s et artisan.e.s un suivi de proximité pour la mise en œuvre de leur projet, essentiel à la réussite de la mise en place et développement de leurs projets.
- Ils/elles assurent la mise en réseau avec les dispositifs et personnes ressources au niveau des communes ciblées dans leur wilaya

- Ils/ elles ont aussi pour mission d'accompagner les porteurs de projet dans l'aspect gestion de cycle de projet.

Les membres des associations de référence du projet DRI sont amené.es à accompagner des porteurs et porteuses de projets ainsi que des membres de groupements professionnels d'agriculteurs.trices et artisan.nes dans la mise en œuvre de microprojets dans des filières locales porteuses tout en veillant à ce que ces derniers puissent répondre aux critères et aux assises d'un développement rural inclusif.

Humanité & Inclusion attache beaucoup d'importance au renforcement de capacités de ses partenaires portant sur l'amélioration de leur opérationnalité et de leur performance technique, ou encore de leur autonomie et capacités intrinsèques.

Les associations de référence ont bénéficié de multiples sessions de renforcement de capacité portant sur divers thématique comme la gestion administrative et financière, les approches inclusives au genre et au handicap, les différentes politiques institutionnelles de HI (Le code de conduite ; La politique en matière de sécurité ; Politique de prévention et lutte contre la fraude et la corruption ; Politique de protection de l'enfance ; politique de protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ; la politique genre), les processus d'autodiagnostic organisationnel, la communication interpersonnelle ainsi que les techniques d'animation, le cycle de projet, le développement durable et local. Par ailleurs, via la collaboration avec l'équipe projet DRI de HI, lors d'ateliers de développement de projet, les porteurs de projets ont pu être formés sur l'écriture et la budgétisation de projet de développements ruraux et locaux.

HI travaille en étroite collaboration avec 4 associations de référence dont :

2 associations de référence co-demandeuses:

- AGIR (Association AGIR pour le développement & l'épanouissent de la jeunesse) de Bouira.
- APFR (Association de protection de la femme rurale) de Skikda.

Et 2 associations de référence sélectionnées :

- APAE (Association Protection et l'Amélioration de l'Environnement) de Naama.
- ASPE (Association pour la Sauvegarde et la Protection de l'Enfance) de Khenchela.

Ces quatre associations ont eu le même rôle dans la mise en œuvre des activités des projets. Les deux associations co-demandeuses sont quant à elles plus engagées dans les décisions stratégiques du projet. Mais les 4 quatre associations sont membres du comité de pilotage du projet et disposent d'un point de décision équivalent au sein de ce comité.

3. Objectifs de l'évaluation (3 pages maximum)

3.1 Objectifs et attentes générales de l'évaluation

Cette évaluation vise à :

1. 1/Evaluer les relations partenariales qu'entretiennent ces diverses organisation entre elle, y compris HI et,
2. 2/Formuler des recommandations qui viendront nourrir la stratégie partenariale de HI en Algérie en cours de révision.

L'évaluation doit permettre à HI d'objectiver la fin de la collaboration actuelle dans le cadre du projet DRI (et pas forcément de la fin de la collaboration partenariale) d'une relation ; identifier les leçons apprises des relations partenariales établies dans le cadre de ce projet et également construire la mémoire du programme – capitaliser dans la mesure du possible sur les pratiques adaptées et les pratiques à améliorer en matière de partenariat. Pour finir, une attente majeure est la proposition d'éléments concrets afin d'alimenter la stratégie partenariale en réflexion de HI en Algérie.

Ceci pourra être possible via :

1. L'analyse des objectifs du diagnostic organisationnel de chaque OSC de référence, réalisé dans la phase initiale du projet, évaluer les forces et les faiblesses les pistes d'amélioration. Evaluer les résultats concrets atteints sur base de la collaboration.
2. Evaluer les objectifs communs et les attentes que chaque organisation pouvait avoir les uns vis-à-vis des autres.
3. Evaluer la pertinence et l'efficacité de la méthode de suivi et d'appui établie par HI auprès des quatre OSC de référence.
4. Evaluer la participation des OSC de référence à la prise de décision concernant le projet.

3.2 Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, cette évaluation a pour objectif de :

1. Produire des éléments sur l'état des partenariats et l'accompagnement de HI et ses partenaires en Algérie.
2. Analyser la relation de partenariat au regard des outils internes HI, à savoir le guide méthodologique sur le partenariat institutionnel.

3.3 Critères d'évaluation et questions évaluatives

OBJECTIF 1 - Dans un premier temps, des questions générales sur le partenariat ont été identifiées et permettront à cette évaluation d'en renseigner les objectifs (aide pour la formulation de recommandations générales et information de la stratégie partenariale).

Concernant le partenariat :

1. Quelle est la définition du partenariat utilisée par HI les différents groupes cible ? Est-elle cohérente et harmonisée ? Quels sont les points de convergence et de divergence ?
2. Comment articuler partenariat et accompagnement ?
3. Quels sont les critères d'ouverture et de fermeture de relations partenariales ?

Concernant l'accompagnement :

4. Le financement est-il un levier ou au contraire un frein au travail d'accompagnement ?
5. Sur quels outils peut-on s'appuyer pour décider de la posture à adopter dans le cadre de l'accompagnement ?

OBJECTIF 2 - Par ailleurs, afin plus spécifiquement d'évaluer les relations partenariales il est proposé ici d'évaluer les relations partenariales des différentes parties prenantes (groupes cibles) selon « critères du références qualité de HI, standards reconnu par nombreuses organisation. Les 3 critères choisis sont les suivants ainsi que les questions évaluatives en découlant (Aide pour l'évaluation des relations partenariales et le modèle opératoire choisis dans le cadre du projet DRI) :

1 - COOPERATION - Les partenaires du projet ont-ils été impliqués de manière optimale (Choix, Résultats, Implication). Ciblage à désagréer : Pour HI, Co demandeurs – OSC de référence,

6. Qu'aurait-il pu être mis en place afin de travailler à l'analyse préalable des capacités des partenaires (financière, technique, logistique, éthique, stratégique...)
7. Dans quelles mesures les partenaires se sont-ils sentis impliqués dans les processus décisionnels de la mise en œuvre du projet

2 - SYNERGIE (Collaboration, complémentarité, respect). Ciblage à désagréer : HI, Co demandeurs – OSC de référence,

8. Quels sont les postures et biais potentiels qui ont pu constituer des facilitateurs ou des freins aux relations partenariales entre les différentes organisations ?

3 – AUTONOMIE (Autonomie, compétence apprentissage). Ciblage à désagréer : Pour Co demandeurs – OSC de référence,

9. Est-ce que des moyens suffisants ont été mobilisés afin de dérouler la stratégie de renforcement de capacité en cascade (HI -> Codemandeur / sélectionné -> Groupes et Porteurs de projets) ?
10. L'équipe projet et les partenaires ont –il développé les compétences nécessaires à une autonomie progressive au terme du projet, ainsi qu'à la mise en œuvre de projet futurs.

4.1 Méthode de collecte

La méthodologie proposée devra se baser sur l'élaboration d'une note méthodologique pour la bonne conduite de la mission, des outils de collecte et d'analyse des données. Il sera utilisé le canevas de rapport d'HI. Les outils et méthodologie seront discutés avec l'équipe projet d'Humanité & inclusion lors de la réunion de cadrage (COPIL).

4.2 Acteurs impliqués dans l'évaluation

Décrire le rôle de chacun des acteurs impliqués dans l'évaluation (commanditaire, partenaire, voire bénéficiaires), la constitution et le fonctionnement du comité de pilotage, les modes de communication entre l'équipe d'évaluation et le comité de pilotage, etc...

Consultant	En charge de l'évaluation, et de produire les livrables, échanges avec tous les groupes cible et les commanditaires de l'évaluation
Program HI	Suivi de l'évaluation Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
COPIL Projet	Partie prenante du COPIL de l'évaluation
COPIL Eval	En charge du respect du cadre du process évaluatif et qualité des livrable mais pas de la validation du contenu
Co demandeur	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
Association de référence	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
Porteur de projet	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation Sélection à valider avec le COPIL eval

4.3 Organisation de la mission

Idéalement, la mission devrait avoir lieu au niveau des wilayas de Bouira, Khenchla, Skikda, Naama pour rencontrer les OSC de référence dont les deux co-demandeurs et à Alger pour rencontrer l'équipe HI.

Ce comité de pilotage sera composé de Wardia HAMADI, cheffe de projet DRI pour HI, Massinissa SEBAL, président de l'association AGIR, Julien ROUGERIE, Chargé des opérations pour l'Algérie, Corinne GILLET, Responsable des Approches Transverses / Partenariat.

Ce CoPil sera l'instance en charge du pilotage et du suivi de cette évaluation. A ce titre il sera l'interlocuteur privilégié de l'évaluateur. Au sein de ce CoPil, La cheffe de projet DRI sera le point focal du prestataire.

Le CoPil aura pour principale responsabilité :

- La validation des TDR avant publication.
- Validation du choix du prestataire.
- Préciser / cadrer l'offre technique avant la collecte de données.
- Revoir le rapport provisoire/ Aller-retour sur le rapport provisoire.

- Validation du rapport final avant validation.

La relation entre le COPIL de l'évaluation et les autres instances du projet sera également à définir dès sa création.

5. Principes et valeurs

5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption

<u>Code de conduite</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
-------------------------	---	---	---

5.2. Mesures éthiques*

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

- **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
- **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...)
- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
- **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité** : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

*Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

5.3. Participation des acteurs et bénéficiaires

Tous les groupes cibles cités seront partie prenante des entretiens organisés par le/la consultant-ce pour cette évaluation.

- DUE
- HI
- 4 associations de développement, partenaires opérationnels du projet.

5.4. Autres

Au jour d'aujourd'hui, la pandémie de COVID 19 est un frein majeur à la réalisation de certaines activités et notamment les regroupements de personnes. Il est difficile d'anticiper la situation dans les semaines et mois à venir et de connaître au préalable les contraintes. L'évaluateur devra faire preuve de flexibilité.

Ainsi, la qualité de la prise en compte du COVID 19 dans la métrologie et le déroulé de la mission sera un critère pris en compte pour la sélection des dossiers.

6. Livrables attendus et calendrier proposé

6.1. Livrables

- ✓ Un rapport de démarrage affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et un plan d'actions. Ce plan de démarrage devra être validé par le CoPil.
- ✓ Un support de restitution présentant les premiers résultats, conclusions et recommandations, devant être présenté au CoPil.
- ✓ Un rapport final d'environ 20 à 30 pages maximum.
- ✓ Une synthèse de 5 pages maximum.
- ✓ L'outil d'évaluation du partenariat rempli (Sera remis au - à la consultant(e) ultérieurement).
- ✓ Un rapport final comprenant :
 - *L'analyse des questions évaluatives ordonnées par objectives, désagrégée selon les différentes cibles et selon els critère d'évaluation.*
 - *Recommandation sur le positionnement partenarial de HI en Algérie avec des proposition de modalité de travail partenariale lié à ces partenaires mais aussi plus généralement, stratégiquement, au vue du contexte de mise en œuvre des projet de solidarité international en Algérie (Hors Camps Sahraouis).*
- ✓ Un document succinct de positionnement sur le partenariat et l'accompagnement : ce document précisera notamment la finalité de l'approche partenariale de l'organisation, les différentes catégories d'organisations partenaires (en fonction de leur statut et de leur niveau de structuration), les modalités de partenariat correspondantes, les critères qui sous-tendent les différentes postures d'accompagnement, etc.

Le rapport final devra être intégré dans le template suivant :	La qualité du rapport final sera revue par le COPIL de l'évaluation grâce à cette grille :
 FO8_Template_Rapport_final.docx	 FO7_Grille_Qualité_Rapport_final.docx

6.2. Questionnaire de fin d'évaluation

Un questionnaire de fin d'évaluation sera donné à l'évaluateur et devra être rempli par lui.

6.3. Dates et calendrier de l'évaluation

La mission se déroulera entre le **05/07/2020 et le 18/07/2020** une durée maximale de 14 jours. A titre indicatif, le consultant consacrera :

- 2 jours : Elaboration de la note méthodologique de la mission, des outils de collecte et d'analyse des données et appropriation du canevas de de rapports final + développement des canevas des livrables.
- 8 jours : Mission terrain dans les quatre wilayas cibles : 2 jours par association.
- 2 jours : rédaction d'une première version du rapport à remettre et une note méthodologique pour le rapport final.
- 2 jours : Finalisation du rapport final.

Proposer un tableau déclinant les différentes étapes (A titre indicatif : Briefing siège, revue documentaire, rapport démarrage, mission terrain, restitution terrain, rédaction rapport final) et les périodes souhaitées de réalisation de ces étapes

Etapes	Calendrier prévisionnel	Livable(s) attendu(s)	Délais de validation par HI
E1 : 1ère Réunion de cadrage avec l'équipe projet DRI	Après la signature du contrat 05/07/2020	N/A	NA
E2 : Elaboration de la méthodologie des diagnostics locaux	Du 05/07/2020 au 07/07/2020	1. Note méthodologique et plan de travail pour la conduite de la mission ; 2. Outils de collecte et d'analyse des données ; 3. Canevas de rédaction des rapports	2 jours après la remise des livrables.
E3 : Réalisation d'une évaluation de la relation partenariale	Du 07/07/2020 au 15/07/2020	- Une première version de l'évaluation; - Note méthodologique pour le rapport final;	3 jours après la remise des livrables
E4 : Finalisation du Rapport final	Du 15/07/2020 au 18/07/2020	- Rapport final évaluant la relation partenariale, l'impact du renforcement de capacités des OSCs et les recommandations pour de futurs partenariats de ce type	Une semaine après la remise des livrables

7. Moyens

7.1 Expertise recherchée du ou des consultant-es

Pour la réalisation de la mission décrite dans les présents termes de référence, le/la consultant.e devra :

- i) Détenir une expertise en mission d'évaluation ;
- ii) Avoir une expérience accrue en rédaction de rapport sur la relation partenariale ;
- iii) Disposer de très bonnes capacités rédactionnelles en français ;
- iv) Avoir une bonne connaissance des dynamiques de la société civile et des capacités des associations locales en Algérie ;
- v) Capacités de communication orales en arabe dialectal souhaitées.

7.2 Budget alloué à l'évaluation

A titre indicatif, le budget dédié à cette prestation se situe entre **3500 et 5000** euros, incluant les honoraires et frais afférents à la réalisation de l'ensemble de la mission (frais de déplacements, etc...) et activités annexes (Notes méthodologiques, rapports...)

Le règlement sera effectué conformément à l'échéancier ci-dessous :

Prestations	Termes de paiement
Signature du contrat	25% du montant de la prestation contractualisée
Validation de l'ensemble des livrables	75% du montant de la prestation contractualisée

7.3. Ressources disponibles mises à disposition de l'équipe d'évaluation

- Document de projet dont le cadre logique.
- Convention de partenariat avec chaque OSC de référence.

- *PV des Copil du DRI.*
- *Rapport des diagnostics organisationnels.*
- *Rapport d'activités des OSC de référence.*
- *Rapport intermédiaire du DRI.*
- *Guide méthodologique HI sur le partenariat opérationnel*

8. Soumission des offres

Le dossier de candidature du/ de la consultant.e intéressé.e par la présente mission devra obligatoirement comporter les trois éléments suivants :

a. Une proposition méthodologique et technique comportant :

Un document présentant la proposition du/de la consultant.e détaillant la proposition méthodologique en respectant le format suivant :

- Une présentation portant sur le contexte et la compréhension des TDRs ;
- Une description détaillée des modalités de réalisation de la mission proposée. Cette description devra inclure une proposition de calendrier, la méthodologie proposée en référence aux objectifs, résultats et livrables attendus proposés dans les TDRs et la justification de la méthodologie proposée.

A titre indicatif, cette proposition méthodologique et technique ne devra pas dépasser 5 pages.

- a. **Un CV** mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes avec la mission, ainsi que des références professionnelles pour des missions similaires.
- b. **Une proposition financière forfaitaire globale (TTC)** incluant le nombre de jours de la prestation, les honoraires et frais afférents à la réalisation de l'ensemble de la mission.

Pour les candidat.e.s venant.e.s de l'étrangers : le/la consultant.e sélectionnée devra disposer d'un numéro d'identification justifiant de son statut de travailleur.se indépendant.e (n° SIREN...) et contracter sa propre assurance de voyage/rapatriement personnelle (une attestation sera réclamée au moment de la contractualisation).

Pour les candidat.e.s résident.e.s en Algérie : la prestation ne pourra être réglée en euros. Le paiement se fera en dinars algériens et l'IRG sera versé.

Les dossiers complets sont à **envoyer avant le Mercredi 01 Juillet 2020 par email** à Wardia HAMADI cheffe de projet, à l'adresse : w.hamadi@hi.org, en copie à Anne Elisa ATTOUCHE, coordinatrice opérationnelle à l'adresse : a.attouche@hi.org

Des demandes d'informations complémentaires pourront être envoyées **jusqu'au 26 Juin 2020 à Wardia HAMADI, à l'adresse susmentionnée.**

9. Annexes

- [Le Référentiel qualité de HI](#), sur lequel tout évaluateur doit baser son évaluation
- [La Politique Handicap – Genre – Age](#), qui doit orienter l'approche et la construction des outils d'évaluation dans l'offre technique